



COMITE DU DEVELOPPEMENT

Comité Ministeriel Conjoint
Des

Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fond
Sur le

Transfert de Ressources Réelles aux Pays en Développement



**SOIXANTIEME REUNION
WASHINGTON, D.C. – 27 SEPTEMBRE 1999**

DC/S/99-48(F)

26 septembre 1999

Déclaration de Son Excellence
Monsieur Fathallah Oualalou
Ministre de l'Economie et des Finances
du Maroc

La soixantième réunion de notre Comité se tient dans une conjoncture économique et financière internationale relativement apaisée eu égard aux craintes d'une récession mondiale généralisée suite aux crises financières des deux dernières années.

Cependant, la reprise économique demeure relativement fragile dans la plupart des pays en développement, et des incertitudes pèsent encore sur les perspectives de croissance et d'une meilleure intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

Ces incertitudes et enjeux tiennent à plusieurs facteurs dont les principaux, me semble-t-il, sont les suivants:

- **L'impact de la crise des deux dernières années en termes d'augmentation de l'ampleur de la pauvreté et de la précarité, et de baisse des niveaux de vie dans la plupart des pays touchés.**
- **l'imminence de la troisième Conférence Ministérielle de l'Organisation mondiale de commerce qui sera l'occasion de lancer un nouveau cycle de négociations multilatérales dans la perspective d'une libéralisation accrue des échanges internationaux des biens et des services.**
- **Les flux nets de capitaux vers les pays en développement et les pays en transition ne se sont pas encore redressés par rapport au niveau historiquement bas enregistré en 1998.**

Ces différentes incertitudes, bien que prenant appui sur des problématiques distinctes, sont en réalité interdépendantes et appellent une réponse de fond à la question cruciale suivante: dans un contexte mondial marqué par une interdépendance accrue des économies nationales, quelles sont les politiques à mettre en place, aux niveaux national et international, en vue de faire de la mondialisation de l'économie et de la globalisation financière des facteurs de stabilité au service d'un développement équitable et durable?

La réponse à cette question interpelle à l'évidence les gouvernements nationaux, les groupements régionaux et les institutions multilatérales. L'action des uns et des autres devant en définitive converger vers la stabilité requise pour une économie mondiale

solidaire, intégrante et enrichissante pour tous. La déclaration de Marrakech adoptée le 16 Septembre 1999 au terme de la 9ème Conférence Ministérielle du Groupe des 77 rejoint ces préoccupations.

A cet effet, le rôle que jouent les échanges internationaux de biens, de services et de capitaux n'est plus à démontrer, pourvu que ces échanges prennent appui sur des politiques nationales appropriées, sur des systèmes internationaux équitables et prenant en considération les besoins aussi bien des pays avancés que des pays les moins avancés.

A cet égard, j'estime que la Conférence ministérielle de Seattle et les négociations commerciales multilatérales à venir doivent prendre en considération les difficultés qu'un grand nombre de pays en développement ont jusqu'ici éprouvées dans la mise en oeuvre des accords découlant du cycle des négociations de l'Uruguay Round. Elles doivent également prendre en considération le fait qu'une libéralisation trop rapide en période de récession peut avoir un impact économique et social défavorable.

Il est en effet évident que les négociations commerciales deviennent de plus complexes dans la mesure où elles se sont élargies, au-delà des questions traditionnelles liées aux obstacles aux échanges, à d'autres domaines aussi divers que les infrastructures liées au commerce, l'assurance et le crédit, la politique de concurrence, la passation des marchés publics, les normes de contrôle douanier et de l'origine des marchandises, etc.

C'est là toute une panoplie de domaines qui, au-delà de la politique commerciale, convergent en réalité vers l'ensemble de la politique de développement, y compris ses aspects institutionnels.

La récente prise de conscience par la Banque mondiale, le FMI et L'OMC de la dimension du développement dans la politique commerciale mérite d'être saluée.

Cette prise de conscience devrait se traduire par une meilleure concertation entre les différentes instances concernées pour doter les pays en développement des capacités nécessaires dans les domaines couverts par les négociations. Elle devrait également permettre au FMI et à la Banque mondiale de mettre l'accent dans les programmes qu'ils appuient sur les aspects pouvant contribuer à moduler la politique commerciale

des pays concernés de façon à ce qu'elle se traduise par la réduction de la pauvreté, l'amélioration des niveaux de vie et le développement durable.

A cet égard, le cadre intégré pour l'assistance technique lié au commerce en faveur des PMA, les programmes de recherche visant le renforcement des capacités des pays en développement en matière de négociations commerciales, les travaux de recherche, d'analyse et de conseil sont des initiatives louables que la Banque mondiale doit poursuivre, renforcer et élargir, en partenariat avec les organismes appropriés notamment le FMI, L'OMC, la CNUCED, le PNUD et le CCI.

Si le commerce doit, à juste titre, jouer un rôle important dans la stratégie globale de développement, il en est de même du système financier international.

En effet, sans la stabilité du système financier international, les stratégies nationales de développement demeurent sujettes à des incertitudes et à des risques qui entachent la visibilité et découragent les initiatives.

Il est bien évident que le système international est lui-même en partie le reflet des politiques nationales. Celles-ci doivent en effet être saines et prendre appui sur des institutions solides, une supervision adéquate sur la base de normes et de standards reflétant les meilleures pratiques internationales, et des réformes structurelles et sociales profondes.

Parallèlement, les crises de ces deux dernières années ont mis en évidence le rôle crucial que doivent jouer les institutions financières multilatérales dans la nouvelle architecture financière internationale.

Ces institutions ont été en effet appelées à veiller à une meilleure coopération sur la base de l'avantage comparatif de chacune des institutions concernées et en prenant en considération la dimension sociale aussi bien dans les programmes de réformes financières que dans ceux destinés à faire face aux crises.

Des efforts non négligeables ont été à cet effet déployés. Ces efforts doivent se poursuivre et se renforcer dans le même esprit en vue d'aider les pays membres à

identifier et de faire face aux vulnérabilités sur le plan social et structurel, afin de leur permettre de minimiser les risques liés à la globalisation.

L'effort doit également se poursuivre pour identifier, en coopération avec les institutions et organismes appropriés, et diffuser les meilleurs standards et pratiques internationales.

Ces efforts appellent pour leur part des actions non moins importantes au niveau institutionnel en vue d'éviter les interférences et les duplications des tâches, et pour que les institutions concernées se concentrent mieux sur leurs missions fondamentales.

Je demeure convaincu que la poursuite et l'intensification des efforts aux niveaux nationaux comme au niveau multilatéral sont de nature à apaiser les incertitudes et les risques, et de contribuer à promouvoir la stabilité et la durabilité du développement.